## Du temple à l'église de Cros

Un cheminement qui nous renvoie à l'histoire mouvementée et douloureuse des religions en Cévennes : protestants et catholiques face à face depuis la Réforme au XVI<sup>e</sup> siècle et la révocation de l'Édit de Nantes en 1685. Louis XIV va entreprendre la reconquête catholique. Toutefois, au début du XIX<sup>e</sup> siècle, on compte encore sur la commune 30 catholiques et 1006 protestants.

Le Temple et l'Église, chacun abritant son hameau, sont séparés de plusieurs kilomètres.

À la Mazade, le temple est détruit en 1684, reconstruit et rénové au XIX<sup>e</sup> siècle.

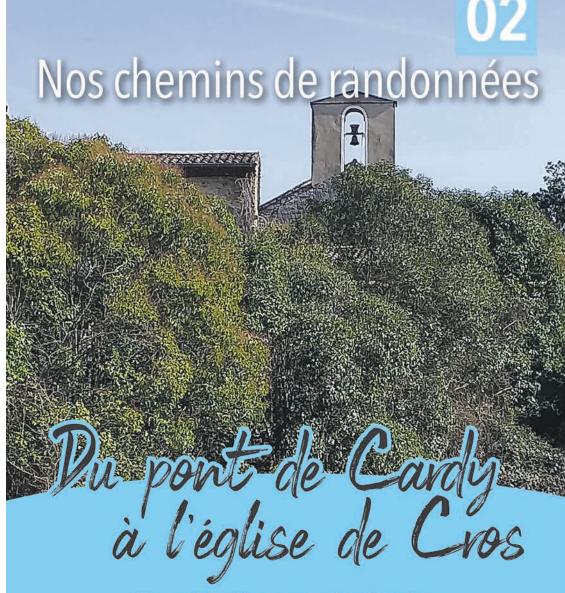
L'église romane Saint Vincent, du XII<sup>e</sup> siècle se situe, comme souvent, sur une draille celle dite « collectrice du col de l'Asclier ». Délaissée depuis la Réforme mais sauvegardée pendant les grands troubles, elle fut juste agrandie. Aujourd'hui, les cultes y sont occasionnels.



© Mairie de Cros 2022 - Photos : É. Bouvet/Ch. Grousset/É. Malcoste



Mairie de Cros - La Mazadette - 30170 Cros www.cros-cevennes.fr - 04 66 77 24 70

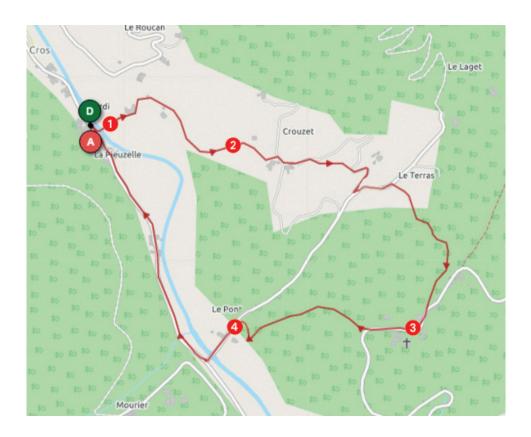


Partez à la découverte des chemins et des curiosités architecturales de la commune

Distance : 2,8 km Dénivellé : 85 m

Difficulté : M







Départ Depuis le parking de la mairie. Vous pouvez continuer de traverser Cros et passer devant la filature Périer, jusqu'au temple tout proche.

1 Rebrousser chemin et suivre la route jusqu'au pont de Cardy, submersible, sur la gauche. Dépasser le Moulin de Cardy et son canal (un béal).

2 Longue montée dans les chênes verts vers Le Crouzet et ses jolis mas. Dans le hameau soyez vigilants, prendre à droite puis rapidement à gauche.





3 Laisser Le Terras sur la gauche pour rejoindre l'église de Cros. Suivre la route en descente et grimper à droite pour reprendre le sentier.



4

4 Cette fois la descente se fait au milieu des châtaigniers jusqu'au gué.

Traverser le Vidourle par le pont de Bancillon, le plus vieux pont de la commune (1736).

Arrivée Retour vers le point de départ en suivant la route.

Attention, vous randonnez sur des chemins communaux ou ruraux. Ces chemins relient les mas entre eux, vous traversez donc des propriétés privées. Soyez respectueux de ces lieux, de la faune et de la flore. Ne faites pas de feux, ne jetez ni vos mégots ni vos déchets. Merci.